

NPA / Commune: \_\_\_\_\_ Office n°: \_\_\_\_\_

Rue / Lieu-dit: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): \_\_\_\_\_

**Projets de construction soumis à la législation sur la protection de l'environnement (art. 10 DPC)**

Dans les cas suivants, un rapport technique doit être joint à la demande de permis de construire:

- bâtiment industriel et artisanal, lorsque le projet de construction génère d'autres ou de plus grandes émissions atmosphériques ou une augmentation du bruit extérieur;
- construction ou transformation d'un bâtiment agricole, lorsque plus de 30 UGB sont concernées; nouvelles installations de stockage de lisier, indépendamment des UGB;
- installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW (bois) ou à 350 kW (gaz et mazout);
- antennes de téléphonie mobile.

Vous trouverez [la liste complète des projets de construction concernés](http://www.be.ch/economie) sur [www.be.ch/economie](http://www.be.ch/economie) => Industrie & artisanat => Bâtiments et installations industriels.

L'autorité d'octroi du permis de construire peut en outre demander un rapport technique lorsque des questions liées à la protection contre les immissions doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

**Données générales**

Propriétaire de l'installation (si différent du maître de l'ouvrage): \_\_\_\_\_

Année depuis laquelle l'exploitation est implantée sur ce site: \_\_\_\_\_

Le projet comporte-t-il des constructions, des transformations, des agrandissements ou des réaffectations impliquant que:

- oui  non des bâtiments ou des installations émettent de l'air contaminé par des substances polluantes / odorantes;
- oui  non que des installations ou des travaux produisent du bruit extérieur;
- oui  non que des stations émettrices soient mises en place (téléphonie mobile, radio, service de radioamateur à courtes ondes, etc.).

**Protection contre le bruit****Phase de construction**

- oui  non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
- oui  non Des travaux particulièrement bruyants<sup>1</sup> doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours? Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
- oui  non Des travaux doivent-ils avoir lieu la nuit?

**Phase d'exploitation**

- oui  non Travaille-t-on pendant la période acoustique nocturne (entre 19h et 7h)?
- oui  non Le matériel et les marchandises sont-ils chargés et déchargés en plein air ou sur des plateformes de chargement, etc.?
- oui  non Des machines ou des installations<sup>2</sup> émettant du bruit extérieur sont-elles utilisées?
- oui  non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile ou stationnaire est-il utilisé sur le site ?

**Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)**Valeurs limites d'immission dépassées:  oui  non  non contrôlé Degré de sensibilité: \_\_\_\_\_Exigences prévues par l'art. 31 OPB respectées:  non  oui, voir annexe \_\_\_\_\_Insonorisation des éléments extérieurs attestée:  non  oui, voir annexe \_\_\_\_\_<sup>1</sup> Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.<sup>2</sup> Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

## Protection de l'air

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

- Aucune       Substances sous forme de poussières       Substances sous forme de gaz ou de vapeur  
 Substances odorantes       Autres: \_\_\_\_\_  
 Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? \_\_\_\_\_

### Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié:

Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions	La sortie de cheminée dépasse le faîte du toit	dépasse le faîte le toit plat de	Ils figurent sur les plans de construction.
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>

## Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

- oui       non      Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

## Machines et installations

Phase d'exploitation (machines, installations, appareils, équipements techniques)		
Description	Génère des émissions atmosphériques	Génère des émissions sonores

Les machines et installations déjà mentionnées dans les formulaires 2.0 et 4.0 ne doivent pas être incluses.

## Remarques

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Le maître de l'ouvrage: \_\_\_\_\_      L'auteur-e du projet: \_\_\_\_\_

### Annexes au formulaire 2.1:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0, 4.0. Pour les demandes concernant des bâtiments ou installations agricoles, formulaire 4.4 en plus
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan et coupe)
- Documents spécifiques, telle que fiche de données spécifiques au site RNI ou calcul de la distance minimale pour les bâtiments et installations agricoles